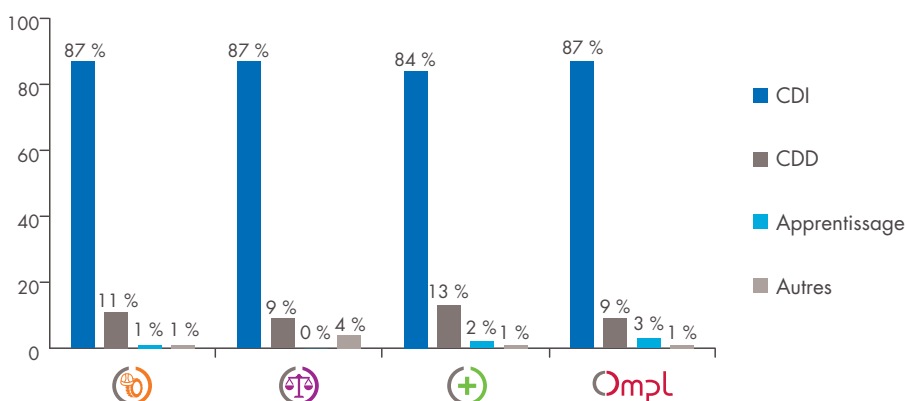




Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et secteur professionnel



TRÈS FORTE PROPORTION DE CONTRATS PÉRENNES

Le taux moyen de CDI est très élevé (87 %), la région est légèrement au-dessus de la moyenne nationale (85 %). Inversement, le taux de CDD est faible (9 %). La mobilisation des contrats d'apprentissage est peu fréquente et celle des autres types de contrats pratiquement inexistante.

Il y a très peu de variations en fonction des secteurs :

- ❶ le secteur cadre de vie-technique affiche le taux de CDI le plus élevé mais identique au secteur santé. Son taux de CDD est un peu supérieur au secteur juridique mais inférieur au secteur santé. Il mobilise relativement peu les autres types de contrats ;
- ❷ le secteur juridique enregistre une proportion de CDI équivalente au secteur cadre de vie-technique mais un taux de CDD inférieur de deux points. En revanche, le taux de contrats « autres » est un peu plus important (4 %) ;
- ❸ le secteur santé indique un taux de CDI inférieur aux autres secteurs et un taux de CDD supérieur de quatre points à la moyenne régionale. En revanche, le taux de contrats d'apprentissage est un peu supérieur aux deux autres secteurs (2 %).



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux



Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires



CDI, LE CONTRAT DE RÉFÉRENCE

Le CDI est le contrat de référence dans toutes les branches.

Sept branches sur 13 affichent plus de 87 % de CDI, les branches des entreprises d'experts en automobile et des études d'huissiers de justice montent à 94 %.

Les autres types de contrats sont utilisés plus spécifiquement par quelques branches :

- ❶ trois branches professionnelles se démarquent par un taux de CDD supérieur à la moyenne : les entreprises d'architecture, les études d'administrateurs et mandataires judiciaires et les cliniques vétérinaires ;
- ❷ deux branches privilégient les contrats d'apprentissage pour la formation de leurs salariés. Les cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers et la pharmacie d'officine. Cette dernière forme les préparateurs uniquement dans le cadre de l'alternance ;
- ❸ la branche des cabinets d'avocats utilise les contrats « autres » de manière relativement importante au regard des autres branches. Ce sont en général des stages rémunérés.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche professionnelle

Secteur/Branche professionnelle	CDI	CDD	Apprentissage	Autres ¹
	86 %	9 %	4 %	2 %
	86 %	10 %	2 %	2 %
	83 %	13 %	4 %	0 %
	94 %	5 %	1 %	0 %
	83 %	6 %	8 %	3 %
	89 %	7 %	1 %	3 %
	83 %	14 %	3 %	0 %
	88 %	6 %	1 %	4 %
	90 %	7 %	0 %	3 %
	94 %	6 %	0 %	0 %
	86 %	10 %	4 %	1 %
	90 %	10 %	0 %	0 %
	90 %	10 %	0 %	0 %
	92 %	7 %	0 %	1 %
	81 %	10 %	8 %	1 %
	84 %	14 %	2 %	1 %
	87 %	9 %	3 %	1 %

¹ Autre = stagiaires, contrats aidés...